

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (BTS)

Inscription et admission au 1^{er} semestre 2021 /2022

Vous êtes intéressé à suivre les cours d'une des formations de BTS offertes au Lycée des Arts et Métiers (LAM) à Luxembourg. Ce choix engage votre avenir et nous vous remercions de la confiance témoignée à l'égard de notre école. En contrepartie, nous vous offrons un enseignement riche et diversifié. Le LAM offre en tout 9 formations BTS :

AG	BTS-Game Art and Game Design	Mme Françoise Ahlborn	bts-gameart@ltam.lu
AN	BTS-Dessin d'animation	Mme Béatrice Welter	bts-animation@ltam.lu
CAV	BTS-Cinéma et audiovisuel	Mme Anne Schroeder	bts-cinema@ltam.lu
CBC	BTS-Connected Buildings & Cities	M. André Schwarz	bts-connectedbuildings@ltam.lu
GP	BTS-Game Programming and Game Design	M. Christian Boudot	bts-gameprogramming@ltam.lu
GT	BTS-Génie technique	M. André Schwarz	bts-genietechnique@ltam.lu
IN	BTS-Informatique	M. Robert Fisch	bts-informatique@ltam.lu
IOT	BTS-Internet of Things	M. Robert Fisch	bts-internetofthings@ltam.lu
RG	BTS-Réalisateur graphique	M. Yvan Klein	bts-graphisme@ltam.lu

Ci-après vous trouvez quelques renseignements importants concernant l'inscription, l'admission et la rentrée des cours.

Comment fonctionnent l'inscription et l'admission ?

Les candidats intéressés doivent soumettre un dossier de candidature soit en l'envoyant ou le déposant au secrétariat du LAM site Limpertsberg, soit en l'envoyant par courrier électronique sous forme PDF à l'adresse **inscription-bts@ltam.lu** ainsi qu'au coordinateur (cf liste ci-dessus).

Les dates limites pour la soumission des dossiers de candidature sont :

- le 25 juin 2021 pour les BTS-Cinéma et audiovisuel et BTS-Dessin d'animation,
- 3 septembre 2021 pour les autres formations BTS.

Un dossier de candidature complet comportera obligatoirement :

- une fiche d'inscription complétée, datée et signée,
- une photo (format passeport) avec le nom du candidat au verso pour le format en papier,
- une photocopie de la carte d'identité ou du passeport,
- des photocopies des bulletins des trois dernières années de lycée,
- une photocopie du diplôme de fin d'études (bac ou équivalent) et du relevé des notes (les candidats ajournés sont admissibles mais seront inscrits sur une liste d'attente),
- une preuve d'affiliation à une caisse de maladie,
- une lettre de motivation (informant sur les raisons principales de votre candidature à une formation de BTS, les disciplines qui retiennent votre préférence et vos projets de carrière).

La fiche d'inscription sera disponible à partir du 15 mars 2021 et pourra être :

- retirée au secrétariat du LAM site Limpertsberg,
- téléchargée sous format électronique (www.btshub.lu)

Un dossier incomplet doit être complété au plus vite et au plus tard sur demande du lycée. Un dossier composé de façon superficielle ou incomplète ne sera pas pris en compte par la commission d'admission.

Sur demande, les candidats produiront :

- l'homologation du diplôme de fin d'études secondaires par le Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enfance et de la Jeunesse. L'homologation du diplôme est indispensable pour les étudiants originaires d'un pays non-membre de l'Union Européenne,
- un document attestant la maîtrise suffisante des langues requises pour suivre les études,
- une autorisation de séjour au Grand-Duché de Luxembourg émise par le Ministère de la Justice du Luxembourg.

Examen concours

Le nombre de places disponibles pour chaque formation de BTS est limité. Au cas où le nombre des candidatures dépasse le nombre des places disponibles, il est procédé, soit à un examen concours, soit à un classement des candidats sur base d'un dossier personnel à présenter par le candidat, soit aux deux épreuves (examen concours et dossier personnel).

Les épreuves sur lesquelles porte l'examen concours ainsi que les points attribués à chaque épreuve sont publiés par le lycée sous www.btshub.lu, sous les liens internet des formations respectives, un mois avant le déroulement de l'examen concours. Ces dispositions valent également pour la nature et le contenu du dossier à présenter par le candidat.

Un entretien personnel pourra être exigée en vue d'une admission définitive. Les langues d'enseignement sont le français et/ou l'allemand et/ou l'anglais et/ou le luxembourgeois. En fonction du programme de formation, les candidats doivent se soumettre à des tests de langues.

L'examen concours a lieu après la date limite du dépôt du dossier de candidature. Les candidats sont invités aux épreuves par courrier électronique.

L'examen concours respectivement l'entretien personnel aura lieu :

- à partir du 5 juillet 2021 pour le BTS-Cinéma et audiovisuel et le BTS-Dessin d'animation,
- à partir du 8 septembre 2021 pour les autres formations de BTS.

Les détails de l'examen seront publiés sous www.btshub.lu en suivant les liens internet des formations respectives.

Conditions supplémentaires

L'admission des candidats peut être sujette à des conditions supplémentaires qui sont fonction de la voie de formation choisie et des objectifs de la formation visée. Les détails sont portés à la connaissance des candidats au moins trois mois avant qu'elles ne fassent l'objet d'un contrôle.

L'appréciation de la motivation du candidat ainsi que l'analyse du dossier personnel et du dossier de candidature ont lieu devant une commission d'admission qui prend ses décisions. Le résultat de l'examen concours est communiqué aux candidats, soit par courrier postal, soit par courrier électronique, soit par affichage au LAM, site Limpertsberg. Pour des raisons de protection des données, l'affichage portera un code unique communiqué aux candidats lors de l'examen concours.

Pour rappel : un dossier composé de façon superficielle ou incomplète ne sera pas pris en compte.

Pour chaque BTS les candidats seront répartis en trois groupes :

- les candidats admis,
- les candidats inscrits sur une liste d'attente,
- les candidats refusés.

Inscription définitive

L'inscription définitive au programme de formation est refusée aux candidats dont le dossier de candidature est resté incomplet.

L'inscription n'est effective qu'après règlement des droits d'inscription, qui s'élèvent à 100 € par semestre.

Bénéficiaire : Trésorerie de l'État SEGS, Lycée des Arts et Métiers

Numéro de compte : IBAN LU94 1111 2338 5787 0000

Code Banque (BIC) : CCPLLULL

Communication : Nom et prénom de l'étudiant / BTS-xx¹⁾ / Semestre

¹⁾ les abréviations suivantes sont à utiliser selon le programme de formation : AG, AN, CAV, CBC, GP, GT, IN, IOT, RG

À partir de mi-octobre 2021, les candidats inscrits sur la liste d'attente pourront être admis dans la limite des places disponibles et à condition d'avoir complété, le cas échéant, leur dossier.

Les places devenues libres dû à un désistement seront attribuées aux candidats de la liste d'attente.

Le lycée peut accepter de nouvelles candidatures sur base d'un dossier de candidature complet si :

- il n'y a plus de candidats sur la liste d'attente et
- si le candidat est en mesure de prouver qu'il était inscrit dans un établissement d'études supérieures reconnu au Luxembourg pendant l'année académique en cours et
- si le suivi des cours entamés est encore possible et
- si le cas échéant le candidat satisfait aux conditions supplémentaires du programme de formation.

Rentrée scolaire

La rentrée aura lieu le lundi 20 septembre 2021 au site Limpertsberg du LAM. La liste exacte des manuels et supports de cours sera communiquée par les enseignants respectifs, lors de la première semaine de cours.

Aucun certificat de scolarité ne pourra être remis avant le 11 octobre 2021.

Le 1^{er} semestre commence lundi le 20 septembre 2021 et finit le 4 février 2022. Les frais d'inscription relatifs au 1^{er} semestre doivent être payés entre le 20 septembre 2021 et le 30 octobre 2021.

Le 2^{ème} semestre commence lundi le 21 février 2022 et finit vendredi le 8 juillet 2022. Les frais d'inscription relatifs au 2^e semestre doivent être payés entre le 1^{er} février 2022 et le 1^{er} mars 2022.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser directement au coordinateur du programme de la formation (voir 1^{ère} page) ou au secrétariat du LAM : secretariat.bts@ltam.lu.